Le bio face à la rançon du succès

AUDE. Trois fois plus de producteurs en 10 ans. Mais les aides manquent et la filière doit encore se structurer.

En 2016, une étude commandée au CSA faisait de l'agriculture bio la panacée avec un indice de confiance de 83 % et 82 % de sondés jugeant important de développer la filière. Attente entendue.

Dans l'Aude plus qu'ailleurs. Un vrai boom du bio. Les producteurs étaient 223 en 2005. Ils seront plus de 700 fin 2017. Et chaque année, de nouveaux magasins ou restos bio ouvrent leurs portes. Des voyants au vert, et pourtant un avenir pas si rose. Parce que le succès a très vite dépassé les attentes : les surfaces totales en bio ont dépassé dès 2014 les prévisions qui ont guidé les plans de développement ruraux (PDR), ces documents qui guident le fléchage des aides européennes dans le cadre de la politique agricole commune (PAC).

En la matière, la France décroche la médaille d'argent derrière l'Espagne, avec 184 000 ha de plus en bio que ceux prévus dans les estimations des PDR.

> **« Aberrant que les plus vertueux soient les derniers à être soutenus »**

Conséquence : les enveloppes destinées aux aides 2015-2020 pour la conversion puis pour le maintien ont été trop vite épuisées. Nécessitant l'instauration de plafonds en Occitanie, ou encore des rallonges budgétaires. Une rançon du succès à laquelle se sont rajoutés les conséquents retards, jusqu'à deux ans, dans les versements des aides. La mauvaise série s'est prolongée il y a peu, avec l'annonce de la fin de la contribution de l'État aux aides au maintien. Une décision qui toucherait 1 300 producteurs installés de 2009 à 2012 dans les cinq départements de l'ex-Languedoc-Roussillon.

Un coup dur, mal vécu. *« C'est aberrant que les agriculteurs les plus vertueux soient les derniers à être soutenus »*, condamne Kristel Moinet, du Biocivam. Qui rappelle les *« services »* rendus par le bio (moins de pollution, plus d'emploi, notamment) avant de pointer *« une antinomie complète des discours »*. Paradoxal, en effet, de réduire de 10 à 5 ans le soutien quand le ministre affiche l'objectif de passer de 6,5 à 8 % de surface agricole utile en bio d'ici 2020. Pour la Conf', soutien de poids de la cause, Olivier Lozat s'étonne aussi du procédé : *« On reproche au bio de ne pas être assez structuré, de ne pas couvrir assez de superficie, mais c'est difficile de se développer si on vous coupe les aides... »*

Un coup difficile à vivre dans un département qui doit aujourd'hui aussi avancer sur un autre pan de la filière bio, celui de la mise en marché. 5e département de France en matière de surface occupé par le bio, l'Aude n'est que le 41e en nombre d'acteurs en aval.

Textes : Antoine Carrié

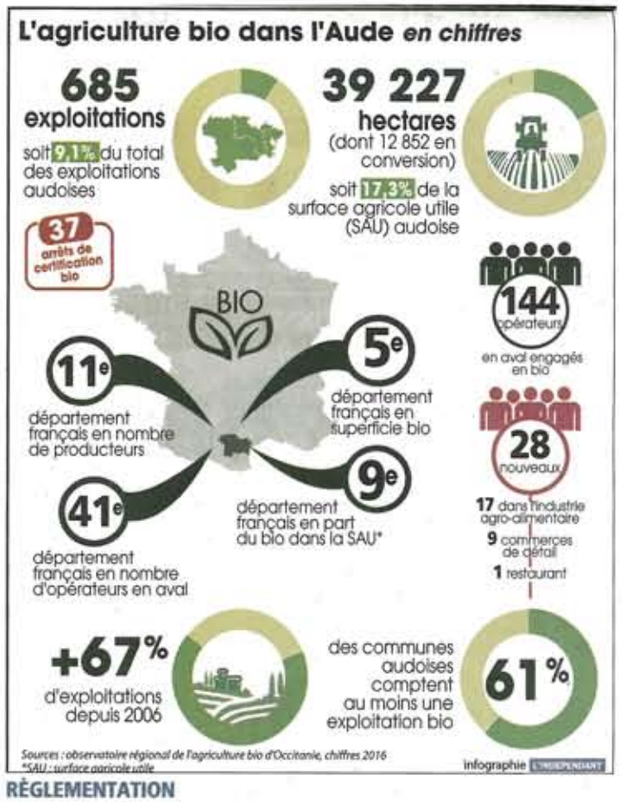

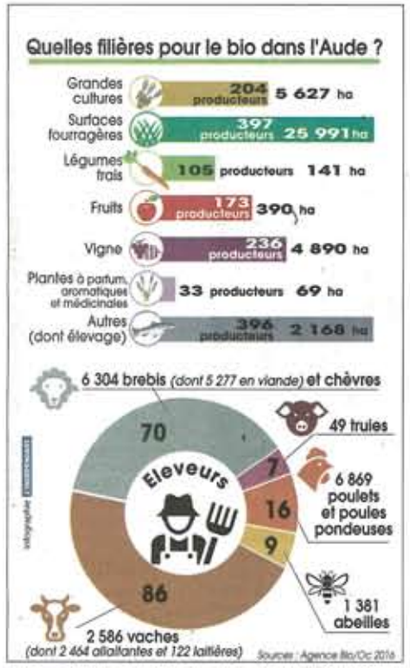

PRATIQUE

Où trouver les produits bio ?

● **Sur les marchés de l'Aude.** Des marchés spécifiquement bio sont programmés place du Forum, à Narbonne, le samedi de 8 h à 13 h, et à Castelnaudary, le lundi matin, de 8 h à 13 h. Mais des producteurs bio adeptes de la vente en direct sont aussi présents à Carcassonne, place Carnot, les mardi, jeudi et samedi de 7 h à 13 h, à Bram, avenue de Gaulle, le mercredi matin de 8 h à 12 h, à Espéraza, les jeudi et dimanche de 7 h à 12 h 30, à Lézignan, le mercredi de 7 h à 12 h, à Limoux, place des Halles, le vendredi de 7 h à 13 h...

● **Dans les magasins spécialisés.** La seule année 2016 a vu la création dans l'Aude de neuf commerces de détail et d'un restaurant spécialisés dans les produits bio. Voici quelques exemples de magasins spécialisés (liste non exhaustive) : à Carcassonne Biocoop Tournesol, rue Chaptal ; à Castelnaudary, Biocoop Pais en Bio, 114 avenue Mgr-de-Langle ; à Narbonne, Les Bio Gosses, 13 rue Jules-Guesde, épicerie bio ambulante ; à Leucate, Bio Paradise, 2 avenue Francis-Vals.

● **Lors d'événements spécifiques.** En juillet dernier, la 19e édition de l'Aude à la bio, foire bio de Couiza organisée par Nature et Progrès, a attiré 6 000 visiteurs. La 20e édition aura évidemment lieu l'an prochain. Le 12 novembre 2017, l'abbaye de Saint-Hilaire accueillera la 4e édition du rendez-vous des vins bio, avec 70 vins présentés par une vingtaine de producteurs présents de 8 h à 18 h.

ÉCONOMIE. Les paiements de 2015 attendus pour novembre 2017.

Aides : ces délais qui fâchent

Le 11 octobre, c'est devant l'Assemblée nationale que la Confédération paysanne devrait donner rendez-vous pour une manifestation consacrée à la défense des aides aux agriculteurs.

Au cœur des revendications, le maintien, et bien sûr le versement en temps et en heure des enveloppes destinées aux mesures agroenvironnementales climatiques (MAEC), à l'indemnité compensatoire de handicap naturel (ICHN) pour les agriculteurs installés en zones de montagne, et enfin aux aides bio.

Un sujet qui fâche depuis des jours, des mois, des années. De reports en reports, ce n'est qu'en novembre 2017 que les producteurs concernés toucheront leurs aides pour la conversion ou le maintien en bio dues pour l'année...2015 (*). Dans l'Aude, 500 agriculteurs seraient concernés.

> **« On ne peut pas lâcher des gens au bout de cinq ans et leur dire démerdez-vous ! »**

Une attente difficile à expliquer. Si l'État a avancé pour justification des problèmes de logiciel, la Conf'y voit le résultat de défauts cumulés : *« Il y a de moins en moins de personnel qualifié, de plus en plus d'appel à des vacataires qui ne maîtrisent pas forcément le sujet. Sans oublier la complexité de la politique agricole commune mise en place en 2015 »*, rappelle Olivier Lozat, animateur du syndicat pour l'Aude et l'Occitanie.

Pour les agriculteurs concernés, les effets sont nets. Un manque de trésorerie, *« pour ceux qui ont fait confiance aux premiers calendriers annoncés, et n'ont pas voulu s'embarrasser de la paperasse pour avoir des avances de trésorerie remboursable »*, avance Olivier Lozat. Qui pointe également les *« problèmes de visibilité pour l'activité économique, avec la difficulté de prévoir des investissements »*.

Douloureux, lorsque le bio justifie notamment, pour se passer de pesticides, un recours accru à la main-d'œuvre ou l'achat d'outils mécaniques spécialisés : *« 15 000 € qui manquent, ça peut être délicat pour quelqu'un qui a un chiffre d'affaires de 70 000 €... »*

Olivier Lozat, animateur de la Confédération paysanne.

Mais le Conf'n'oublie pas le nouveau problème lié à la fin des aides au maintien. *« On ne peut pas lâcher des gens au bout de cinq ans et leur dire démerdez-vous. S'en remettre au marché, comme le dit le ministre ? On sait ce que ça donne. Ça peut amener à tirer les prix vers le bas... »* Un mauvais tour joué au bio, qui n'empêche pas la Conf' de garder une vue d'ensemble : *« Le problème de financement du bio concerne tous les agriculteurs. On entend dire que, pour des questions de budget, on pourrait de nouveau revenir en arrière sur les zones en ICHN, et sacrifier Piège et Corbières. »*

➤ *(*) Les paiements des aides 2016 sont prévus pour mars 2018, et des aides 2017 pour juillet 2018.*

➤ *Les dossiers de déclaration PAC sont gérés par la DDTM, les paiements par l'ASP.*

« La Région ne va pas pouvoir se substituer à l'État »

Les 14 et 17 septembre 2015, la Commission européenne adoptait les plans de développement ruraux (PDR) de Midi-Pyrénées et du Languedoc-Roussillon. Deux documents détaillant l'articulation du Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader), instrument de financement du 2e pilier de la politique agricole commune (PAC), abondé par des fonds nationaux.

■ Déjà un effort de 29 M€ en 2016

Des financements dont les Régions sont devenues les autorités de gestion. À charge pour l'Occitanie de prendre le relais pour gérer les enveloppes définies en 2015, avec respectivement 1,307 milliard d'euros et 597 M€ de Feader pour France avec près de 400 000 ha et plus de 7 220 producteurs. Tant et si bien que face à l'engouement, la Région, soutenue par l'État et les Agences de l'eau, a abondé en 2016 de 29 M€ *« afin d'assurer la pérennité du système d'appui à la conversion »*.

Carole Delga. *Ph. Lebère*

■ Plafonnements

Un effort, et une limite, avec l'instauration du plafonnement des aides. À 30 000 et 8 000 € par an et par exploitant pour les aides à la conversion puis au maintien, en 2016 ; puis à 15 000 € par an pour la conversion (et 5 000 pour le maintien), applicable pour les agriculteurs installés à partir de 2016. Des efforts que la Région devrait désormais assortir d'une compensation du désengagement annoncé de l'État.

■ Aides de l'Europe conditionnées

Hypothèse d'ores et déjà écartée par Carole Delga, la présidente de la Région : *« La Région ne va pas pouvoir se substituer à l'État, qui est en train d'essayer d'asphyxier l'ensemble des collectivités locales. Nous mettrons donc en œuvre nos priorités mais dans des règles budgétaires où nous nous devons avoir un budget à l'équilibre. »* Argumentation recevable. Mais avec un péril majeur. Si les Régions et Agences de l'eau ne compensent pas, ce sont tous les financements, y compris communautaires, qui pourraient s'arrêter. Le versement des fonds Feader est en effet conditionné à un engagement des politiques publiques à hauteur de 25 %..

Pourquoi ce recul de l'État sur les aides au maintien

Les premières inquiétudes de la filière bio sur la pérennité des aides au maintien remontaient au mois de juillet. Le ministre de l'Agriculture Stéphane Travert évoquait alors un trou de 853 M€ non budgétés par le précédent gouvernement pour financer les mesures du 2e pilier de la politique agricole commune (PAC). Seule solution : déshabiller Pierre, le 1er pilier (aides directes pour les marchés et revenus agricoles) pour habiller Paul, le 2e pilier, constitué à 75 % de fonds européens et 25 % de fonds nationaux (État, Régions, Agences de l'eau,...). L'État français a donc décidé de réviser l'architecture financière de sa PAC en transférant annuellement, à partir de 2018, 4,2 % du 1er pilier vers le second pilier : une manœuvre qui correspond à un transfert annuel de 300 M€. C'est là que le bât blesse. Car l'enveloppe globale doit être répartie entre indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN), mesures agro-environnementales, assurance récolte, et donc le bio, pour lequel 160 M€ par an étaient prévus jusqu'en 2020 pour la conversion et le maintien. Le transfert global de 300 M€ était donc d'évidence insuffisant pour répondre à des manques de financement notamment chiffrés à 850 M€ pour la seule ICHN, jusqu'en 2020. Il fallait donc trancher sur la répartition des aides. Avec le choix de sacrifier les aides au maintien, en ne conservant que les aides à la conversion.

RÉGLEMENTATION

Comment sont calculées les aides au bio

La règle du jeu est simple. En déclarant chaque année leurs surfaces, les exploitants en bio savent sur quelles aides ils peuvent tabler. Les montants alloués aux producteurs en conversion ou en maintien sont aidés selon une grille, avec des montants affectés par hectares, selon le type de production. Les montants annuels oscillent ainsi entre 44 € (estives, landes, parcours associés à de l'élevage) et 900 € (maraîchage, arboriculture, raisin de table) par hectare et par an pour une conversion. Des montants qui sont réduits pour la période de maintien. Les agriculteurs bio peuvent aussi tabler sur les aides au veau bio sous la mère, chiffrés à 37 € par tête, un montant est doublé dans le cas d'une commercialisation des veaux certifiés bio via une organisation de producteurs. Dernier atout, enfin, avec le crédit d'impôt bio, promis à la disparition fin 2017, et finalement maintenu. Un dispositif qui permet un allégement fiscal de 2 500 à 4 000 €.

Des aides pour tout type d'activités. *Archives C. Boyer*

Le Biocivam la joue collectif pour les semences

Depuis 2016, le Biocivam est à la manœuvre pour un groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE). Des structures collectives qui doivent viser « l'amélioration des performances économiques, environnementales et sociales des exploitations ». Pour le Biocivam (qui a pour adhérents 290 des 680 producteurs bio de l'Aude), l'ambition du GIEE baptisé « Vigne en association » est centrée sur les techniques de couverts végétaux et l'agroforesterie en vignes. Avec un objectif, par le biais de l'enherbement et de plantations autour et dans leurs vignes : l'améliorer de la structure et de la teneur en matières organiques de leurs sols, tout en réduisant les phénomènes d'érosion.

Deux journées, à Cesseras puis Laure-Minervois, ont permis de distribuer les semences à 23 agriculteurs installés en bio. *Biocivam*

■ Achat mutualisé de 29 t de semence

Au bout des actions pensées sur cinq ans, le Biocivam compte notamment augmenter l'activité biologique du sol et la biodiversité sur les exploitations, réduire l'usage de produits de traitement de la vigne ou encore augmenter les rendements et aboutir à une meilleure commercialisation des vins des domaines pratiquant les couverts végétaux et l'agroforesterie. Autant d'ambitions finales qui passent pour exemple par des essais coordonnés d'associations de plantes annuelles (couverts végétaux) et de plantes pérennes (agroforesterie) avec la vigne. Les 14 et 22 septembre, c'est à une autre expérience, déjà engagée l'an passé, que 23 exploitants bio (dont les 20 viticulteurs membres du GIEE) se sont livrés.

À Cesseras puis à Laure-Minervois, 29 tonnes de semence (légumineuses, pois, mélanges de céréales et légumineuses) ont ainsi été distribuées. Un volume multiplié par deux par rapport à 2016. L'achat mutualisé de graines et plants nécessaires aux essais a misé principalement sur des fournisseurs locaux (à 48 % audois), par le biais d'une société coopérative d'intérêt collectif.

Avec, avantage évidemment non négligeable, des prix divisés par deux. La preuve que le bio a tout intérêt à jouer collectif pour une filière encore jeune, notamment sur le plan organisationnel et des mises en marché.

> **« Dans le bio, tout est à construire »**

« Nous sommes attentifs aux besoins de nos adhérents, insiste Kristel Moinet, animatrice filières, projets collectifs et territoriaux du Biocivam. *Il y a des demandes individuelles sur des questions techniques, mais aussi un besoin de mise en commun, de mise en relation. Dans le type de journées comme celles pour la distribution des semences, il y a aussi un échange de pratiques, important pour une agriculture bio qui est bien plus technique, avec un choix d'engrais vert qui peut par exemple varier d'une parcelle à l'autre. »* Un esprit de groupe qui a déjà trouvé sa traduction dans l'agriculture traditionnelle, depuis longtemps, entre coopératives et Cuma, pour le matériel. Mais, rappelle Carole Leclerc, animatrice et conseillère technique viticulture, *« dans le bio, tout est encore à construire »*.

La viande bio à l'assaut du marché
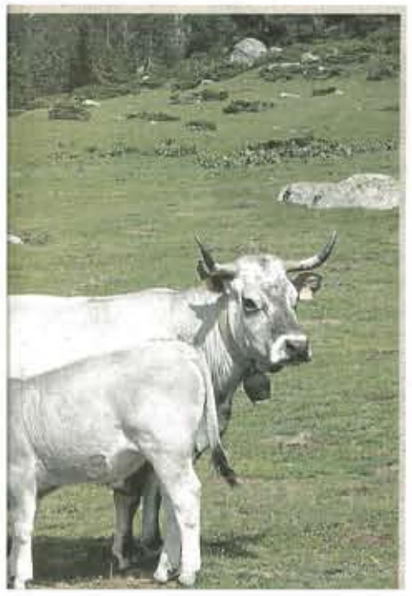
En annonçant le retrait de l'État des aides au maintien, le ministre de l'Agriculture Stéphane Travert avançait un argument massue : l'envolée du marché, et le goût toujours plus prononcé des consommateurs, suffisant pour soutenir la filière. Une idée que les acteurs du secteur battent en brèche : *« Dire que le marché suffit, c'est réducteur,* juge Kristel Moinet, du Biocivam. *Il existe des filières pour lesquels ce n'est pas si simple que ça. »* Avec un souci majeur : celui d'une juste rémunération d'un bio plus coûteux que le traditionnel. Un impératif qui a mené à la création, à l'échelle de l'Occitanie, de la marque Tendre d'Oc, pour les jeunes bovins bio. Une initiative plus poussée dans l'Aude, avec, depuis juin, l'association des éleveurs bio de l'Aude, regroupant six producteurs, qui vise à compenser la réceptivité encore bien légère des opérateurs de distribution à ces produits. Un obstacle que l'association contourne en misant sur un commercial montpelliérain, Maxime Leroy, spécialisé dans les circuits courts, et ingénieur agronome de formation. Après un échec sur la question des prix avec API Restauration, spécialisé dans la restauration collective, l'association a trouvé son bonheur avec Agrilocal, fournisseur pour la restauration scolaire : *« Agrilocal était prêt à caler les menus sur nos capacités, afin de faire du bio une fois par semaine. »* Un marché doublé de l'entente avec les cinq magasins Biocoop de l'Aude et le Locavorium de Saint-Jean-de-Védas pour livrer des colis de pièces à griller. Deux pistes qui ont vite permis d'atteindre l'objectif de départ, celui d'une bête de 11 mois (100 kg de viande) mise sur le marché toutes les deux semaines, après abattage à Quillan et découpe à Couiza. Et Maxime Leroy est convaincu que la marge de progression, existe : *« On peut améliorer la marge en travaillant sur la logistique, notamment sur le transport. Et je suis convaincu que l'on pourra passer à une bête par semaine. »*